

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 FEVRIER 2024

**PRESENTS** : MM. BELAIR, GAYOT, LAVIGNE, JOUHANNY, HUMBERT, LEYSENNE, LUBRANO, CARLINI, DUFOURNEAU, MALLEFONT.

**ABSENTS** : DOIZON, RIPOLL, DELAUTRETTE (excusé), PELTIER (excusée).

**Secrétaire de séance** : L. HUMBERT

### **1/ FINALISATION ZAENR**

Lors du conseil municipal du 27/11, celui-ci avait délibéré pour une mise en consultation publique de zones d'accélération des énergies renouvelables. Suite à cette consultation ayant eu lieu du 15 au 27 janvier, le conseil valide toutes les propositions et zonages qui ont été déterminés précédemment, soit :

#### **1. ZAEnR Photovoltaïques**

- Centrale PV au sol sur terrains artificialisés :

Les secteurs ci-dessous, d'une surface totale de 18126 m<sup>2</sup>, constituant des parkings et carrières dont l'usage des sols est durablement artificialisé, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente,

- Parking rue du Canal 3 546 m<sup>2</sup>
- Parking et bâtiment entreprises Marchat et Aprobois : 2 810 m<sup>2</sup>
- Parking du stade : 1 300 m<sup>2</sup>
- Parking école : 670 m<sup>2</sup>
- Parking piscine et zone de loisirs : 1 000 m<sup>2</sup>
- Carrière équestre face au cimetière : 1 800 m<sup>2</sup>
- Zone de 2 400 m<sup>2</sup> derrière les bâtiments communaux,
- Parking de l'entreprise Rougier à Vaudet, route de Flavignac, 4 000 m<sup>2</sup>,
- Carrière équestre du lieu-dit Les Lots, environ 600 m<sup>2</sup>.

- PV Toitures

L'ensemble des toitures de la commune, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente

- PV au sur sols agricole et/ou naturels

Aucune surface en zone d'accélération

#### **2. ZAEnR Eolien**

Les secteurs :

- Forêt de Lastours 22,8 ha
- Forêt des Cars 49,3 ha
- Les Plaisirs 3,9 ha
- Les Réserves 28,3 ha

d'une surface totale de 104.3 ha, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

#### **3. ZAEnR Hydroélectricité**

Aucune surface en zone d'accélération

#### **4. ZAE nR Réseau de chaleur**

Le secteur « cœur de bourg », tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

#### **5. ZAE nR Géothermie**

L'ensemble du territoire communal, tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

#### **6. ZAE nR Biogaz/méthanisation**

Aucune surface en zone d'accélération.

### **2/ PRIME POUVOIR D'ACHAT**

Suite à l'avis favorable donné par le CST, le conseil vote à l'unanimité le versement intégral de cette prime en une fois.

### **3/ PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Les collectivités sont dans l'obligation d'accorder une participation dans le domaine de la prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 suite aux décrets des 8 novembre 2011 et 20 avril 2022.

Le CDG 87 a lancé une consultation pour la passation d'une convention de participation en vue de souscrire un contrat collectif.

Le Conseil accepte :

- que la commune se joigne à la convention de participation
- De donner mandat au CDG pour lancer la consultation et négocier un accord
- De donner mandat à Mme la Maire pour approuver l'accord

Le Conseil accepte de façon unanime, la commune restera libre d'accepter ou non la convention de participation conclue par le CDG.

### **4/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Une subvention est accordée à :

- JMF : 100€
- ANACR : 100€
- Secours populaire : 100€
- Prévention routière : 50 €

Toutes les associations n'ont pas encore fait de demande de subventions, le conseil valide pour l'instant ces quatre demandes.

### **5/QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de remboursement location Mme ZAPATA : 9 votes pour, 1 abstention.
- Acquisition de matériel pour le service technique :
  - Remplacement du broyeur pour un montant de 7000€ HT avec une reprise de l'ancien pour une valeur de 2400€
  - Remplacement du poste à soudeuse au prix de 430€HT

L'acquisition de ce matériel est accordé par le Conseil.